

Le code de vie de

L'Académie De Roberval

Des règles à l'image de nos valeurs

Respect - Collaboration - Dépassement de soi

L'école secondaire est un milieu formateur dans bien des sens. On y reçoit des connaissances qui, globalement, forment une base qui nous permettra de nous épanouir et d'accéder à une formation de pointe, d'améliorer notre qualité de vie et de mieux connaître notre place dans le monde. Nous y développons également une série de compétences, qui nous outillent pour les futures étapes de la vie. Enfin, nous y acquérons un sens du vivre-ensemble et une conscience sociale à travers une série de valeurs communes qui nous permettent de vivre en harmonie au sein de notre école. Ainsi, nous pouvons grandir dans un climat propice aux apprentissages; un milieu sain et sécuritaire.

Le code de vie s'applique pour tous, dans toutes les activités de l'école (**classe, salle de dîner, corridors, bibliothèque, gymnase, autobus, etc.**), **lors des activités parascolaires et des sorties éducatives**. Tous les adultes de l'école sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Ce code n'est pas qu'un ensemble de règles et de restrictions, mais plutôt un outil qui te permettra de mieux te connaître et d'exercer ton rôle en tant qu'élève, de favoriser la persévérance et le dépassement de soi.

Une équipe composée de membres du personnel travaille à l'élaboration d'une matrice comportementale basée sur les valeurs de l'école. La section Respect est un premier résultat du travail fait par cette équipe. Nous planifions poursuivre le travail sur notre code de vie dans les années qui viennent en ajoutant d'autres sections.

Respect

Comportements attendus

1. Je prends un temps d'arrêt et je réfléchis aux conséquences de mes actes (paroles, gestes et écrits) sur les autres et sur moi-même.
2. Je m'exprime dans un langage et des gestes empreints de bienveillance envers tous.
3. Je m'adresse à l'adulte en le vouvoyant.
4. Je respecte toutes les formes de différences et je reste ouvert aux informations qui me sont transmises par l'école.
5. J'exclus toute expression de violence et de discrimination en paroles, en gestes et à l'écrit, en présence et dans le cyberespace.
6. Je respecte le droit à l'intégrité et à la confidentialité des personnes en m'abstenant de les filmer, de les photographier ou de les enregistrer à leur insu.
7. Je m'abstiens de diffuser des propos ou des images (photos, vidéos, écrits...) malicieux ou inappropriés.
8. Je dénonce respectueusement à un adulte de confiance les situations qui contreviennent

Conséquences

Aux écarts mineurs

- Faire un retour avec l'adulte sur la situation
- Pratiquer le comportement attendu.
- Faire un geste réparateur
- Reprendre le temps perdu
- Faire une réflexion sur son temps personnel
- Faire du travail communautaire
- Informer les parents par courriel, dans Mozaïk ou communiquer directement avec ces derniers.
- Donner un court temps de réflexion en dehors de la classe.

Aux écarts majeurs

- Communiquer avec les parents
- Reprise de temps
- Geste réparateur (lettre d'excuses, rendre service à la personne brimée, préparer une présentation, etc.)
- Travaux communautaires dans l'école
- Fiche de réflexion
- Retrait d'activités spéciales ou de sorties
- Plan d'action comportemental Suivi régulier avec un intervenant de l'école Suspension (interne/externe/période/demi-journée/journée)
- Retour de suspension avec les parents.
- Démarche d'intervention avec les agents sociocommunautaires (SPVM).
- Rencontrer les parents
- Suivi régulier avec un intervenant de l'école
- Déploiement du protocole SEXTO
- Signalement à la DPJ
- Changement d'école

Réussite éducative

Règle

Je m'engage dans ma réussite scolaire tout au long de l'année.

Comportements attendus

Je suis présent à l'heure et à l'endroit prévu. Au son de la 2^e cloche, je suis assis à ma place, prêt à travailler.

Si je suis absent, il est de ma responsabilité de m'informer des notes de cours, travaux et évaluations à venir dès mon retour d'absence.

En tout temps, j'apporte mon agenda, mon coffre à crayons et le matériel requis.

Je lève la main et j'attends l'autorisation de l'enseignant avant de parler.

Je travaille au meilleur de mes capacités.

Je remets mes travaux dans les délais prévus et selon les exigences de l'enseignant.

La note « 0 » n'est pas une option!

**Lorsque je rédige un travail, j'exprime mes idées et je précise toujours la provenance de mes sources.
Toute forme de plagiat est interdite.**

Lors d'une évaluation, je garde mes réponses pour moi et

Ainsi...

J'apprends :

- de nouveaux concepts;**
- à gérer mon temps et mon matériel;**
- à respecter des échéanciers.**

Je développe :

- mes compétences;**
- des méthodes de travail;**
- mon sens des responsabilités.**

Je contribue à créer un climat de vie propice à l'apprentissage et au travail.

Encadrement

Règle

J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et les autres.

Comportements attendus

Je laisse mon téléphone cellulaire et mes autres outils électroniques à la maison.

Lors des heures de classe, mes déplacements doivent être autorisés dans l'agenda.

Je laisse mon sac d'école et mon sac à main dans mon casier.

J'apporte seulement le matériel nécessaire en classe.

Je peux utiliser les espaces mis à ma disposition pour la détente : agora et cafétéria.

Je dois garder les couloirs, les escaliers et les entrées libres en tout temps.

Ainsi...

J'apprends :

- à suivre les règles de sécurité;
- à vivre en société.

Je développe mon jugement.

Je contribue à un climat de vie sécuritaire.

Bien-être

Règle

Je reconnais ma valeur, mes besoins et mes capacités.

Comportements attendus

- Je m'habille de façon conforme au code vestimentaire de l'école.**
- Je fais attention à mon hygiène personnelle.**
- Je m'implique dans les activités de l'école.**
- Je fais des choix favorisant mon développement personnel.**
- Je vais chercher de l'aide quand j'en ai besoin.**

Ainsi...

J'apprends à prendre soin de moi et à respecter le code vestimentaire de l'école.

Je développe une image positive de moi et un sentiment d'appartenance.

Je contribue à un milieu de vie sain.

Qualité de l'environnement

Règle

Je m'engage à prendre soin de mon environnement.

Comportements attendus

J'adopte des comportements responsables envers mon environnement: recyclage, réutilisation et récupération.

Je garde en bon état le matériel, les lieux et le mobilier.

Ainsi...

J'apprends :

- à reconnaître la valeur des choses;
- à utiliser le matériel et les lieux selon leur fonction.

Je développe la notion de collectivité et du bien partagé.

Je contribue à un milieu de vie accueillant.

Assiduité et ponctualité

Absences :

Mes parents doivent informer l'école, si je m'absente :

1. Ils peuvent appeler au secrétariat de l'école (514-596-5523) ou
2. Envoyer un courriel à roberval.abs@csdm.qc.ca ou
3. Déclarer mon absence sur le portail Mozaik à <https://portailparents.ca/>

-Je prends préféablement mes rendez-vous médicaux en dehors des heures de classe afin d'éviter les absences.

-Si je dois quitter l'école durant la journée, je dois avoir un mot écrit par mes parents dans l'agenda et je dois le présenter au secrétariat. Je ne peux pas quitter l'école sans avertir le secrétariat.

-Si je dois quitter pour des raisons de santé, le secrétariat avisera mes parents avant mon départ.

-Si je m'absente, je dois m'enquérir auprès de mes camarades des notes, travaux à remettre et évaluation à venir.

-Les absences non motivées seront reprises en retenue.

Absences prolongées

-Les programmes d'études étant faits pour une année de 180 jours d'école, l'école ne peut encourager les absences familiales. Si toutefois le voyage a lieu, mes parents et moi devrons assumer le rattrapage des cours manqués. Il sera important d'aviser l'école et les enseignants d'avance.

Absences aux évaluations ministérielles et CSSDM

Les motifs d'absence autorisés sont :

- Décès d'un proche parent
- Maladie ou accident justifié par un billet médical
- Convocation par un tribunal
- Participation autorisée au préalable par la direction à un évènement national ou international.

Retards

-Au son de la 2^e cloche, je dois être assis à mon pupitre et prêt à travailler. J'ai tout mon matériel.

-En cas de retard, j'utilise l'entrée principale et me rends au secrétariat.

-Les parents communiquent avec l'école pour donner la raison de mon retard.

-C'est le rôle de l'école de décider si le retard est motivé ou non. L'école se réserve le droit de refuser toute motivation jugée trop complaisante. Ex. : Mon enfant s'est réveillé trop tard, il y avait trop de circulation, etc.

En cas de manquement, les sanctions suivantes sont prévues à l'intérieur de chaque mois :

- 1^{er} retard : avertissement.
- 2^e retard : retenue.
- 3^e retard : double retenue.
- 4^e retard et plus : la direction se garde le droit d'appliquer l'intervention éducative appropriée selon le cas.

***** Au retour du dîner, l'élève s'expose à une retenue peu importe le nombre de retards accumulés.**

Code vestimentaire

Couvre-chef :

Les casquettes et bandeaux, style bandana, ne peuvent être portés à l'intérieur de l'école.
Le hijab doit respecter le code vestimentaire et être blanc ou noir.

Uniforme scolaire :

1. Les parents peuvent se procurer l'uniforme complet qui correspond aux exigences de l'école (couleur, modèle et logo) auprès de notre fournisseur **VÊTEMENTS UNIMAGE**.
2. Il est également possible de se procurer l'uniforme complet (ou en partie) de seconde main aux friperies occasionnelles de l'école. (Les ventes seront annoncées aux parents)
3. Les parents qui seraient dans l'impossibilité de se procurer l'uniforme complet par l'une ou l'autre des possibilités mentionnées aux points 1 et 2, sont invités à communiquer avec l'école.

Vêtements du haut :

Les vêtements acceptés sont ceux aux couleurs des Harfangs, à savoir :

- Chandails noirs ou blancs à col rond à manche courte ou longue avec le logo des Harfangs à l'avant côté cœur;
- Chandails noirs ou blancs de type « polo » à manche courte avec le logo des Harfangs à l'avant côté cœur;
- Chandails noirs à capuchon en coton molletonné avec ou sans fermeture éclair avec le logo des Harfangs à l'avant côté cœur;

Vêtements du bas :

L'élève doit porter un pantalon NOIR ET UNI (standard, non troué), un bermuda ou une jupe à la hauteur des genoux sans motif ni logo, porté à la taille; aucune partie de sous-vêtement ne doit être visible. Les pantalons de type « sportifs » avec logo ne seront pas acceptés.

Nous recommandons fortement l'achat des vêtements du bas chez notre fournisseur officiel.

Voici l'adresse Internet de VÊTEMENTS UNIMAGE :

<http://www.collectionsunimage.com/>

En tout temps, la tenue vestimentaire doit être caractérisée par le respect du code, le bon goût, la propreté et la décence.

L'élève qui contrevient à cette règle sera retourné à la maison pour se changer.

Souliers fermés ou sandales fermées à l'arrière.

Les sandales de plage sont interdites dans l'école.

Costume d'éducation physique ou activité sportive

Je dois porter un t-shirt de couleur autre que noir ou blanc, un short ou un pantalon de sport.

Je porte obligatoirement des souliers de course.

Arts plastiques, sciences ou activités technologiques

Je porte le sarrau obligatoirement au laboratoire de sciences.

Je porte le sarrau uniquement en arts et en sciences.

Au laboratoire, pour des questions de sécurité, le port du soulier fermé est obligatoire.

Je porte mes lunettes de sécurité et mes gants pour les travaux mécaniques en activité technologique.

Autres règles du code de vie

Entrée et sortie

J'utilise l'entrée des élèves sur la rue Jarry. Je peux utiliser l'entrée principale de l'Académie à l'arrière du bâtiment. Pour une question de sécurité, il m'est interdit de circuler dans la voie réservée aux véhicules scolaires sur le côté ouest de l'école.

Cellulaire, écouteur, montre intelligente et autres outils technologiques

L'utilisation des téléphones cellulaires, des écouteurs et de tout autre appareil mobile personnel est interdite du début à la fin de la journée de classe, y compris durant les pauses et l'heure du dîner. Cette interdiction s'applique à l'ensemble du terrain de l'établissement, sauf exception pour des raisons pédagogiques ou de santé, ou pour des besoins particuliers.

L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSDM et son personnel ne peuvent être tenus responsables.

À l'Académie De Roberval, l'élève qui ne respecte pas cette interdiction pourrait se voir confisquer son téléphone cellulaire ou tout autre appareil confisqué. L'objet confisqué sera remis au parent qui devra passer le récupérer à l'école. L'élève qui refuse de remettre son téléphone ou tout autre appareil s'expose à une mesure disciplinaire pouvant aller jusqu'à la suspension à l'externe.

Heure du dîner

Je ne peux pas demeurer sur l'étage à l'heure du dîner. J'y vais seulement si j'ai des activités et je quitte dès qu'elles sont terminées.

Nourriture

Je ne consomme aucune nourriture ou boisson dans les corridors, le gymnase et les laboratoires. Le seul lieu permis pour consommer de la nourriture est la cafétéria.

Je prends mon repas du midi à la cafétéria.

Casiers/cadenas

Je reçois mon casier en début d'année. J'occupe seul mon casier et je ne peux le changer sans la permission de la direction. Les casiers sont prêtés aux élèves, ils demeurent la propriété de l'école. L'école peut en tout temps et sans préavis fouiller le casier pour en vérifier le contenu en présence ou non de l'élève.

J'utilise obligatoirement le cadenas de l'Académie.

Agenda

Mon agenda est un outil de travail indispensable, il est un moyen de communication entre l'école et ma famille. Je dois l'avoir en tout temps et je dois le garder propre. Les photos, dessins ou graffitis sont interdits. Je ne dois pas plier, déchirer ou arracher les pages de mon agenda.

Bibliothèque

Je peux emprunter des livres à la bibliothèque. Des frais de 0,10\$ sont applicables par jour de retard. Je dois rembourser les livres égarés.

Système d'alarme

Je déclenche le système d'alarme/incendie qu'en cas d'urgence. L'utilisation malveillante de ma part du système pourrait entraîner une plainte criminelle. Vous pourriez être tenus responsables des frais et des dommages causés par l'activation d'une fausse alarme-incendie.

Bicyclettes

Je peux stationner ma bicyclette devant l'entrée principale de l'Académie. Il faut l'attacher convenablement avec un cadenas de bonne qualité.

Stationnement

Le stationnement est réservé aux détenteurs de vignettes.
Je n'ai pas le droit d'y circuler sauf pour stationner ma bicyclette.

Affichage et publication

La direction doit approuver et signer tout document ou affiche qui circule dans l'école.
L'affichage se fait en français.

Vente et collecte

Aucune vente ou collecte n'est permise dans l'école sans l'autorisation d'un membre de la direction.

Cigarette, alcool, drogue

Il est interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur de l'école ou sur le terrain de l'école conformément à la Loi concernant la lutte contre le tabagisme et lors d'activité scolaire.

Il est interdit de posséder, de consommer, de distribuer ou de vendre de la drogue ou de l'alcool sur les terrains, dans les locaux ou dans le bâtiment de l'établissement scolaire et lors des activités scolaires.

L'élève en possession de drogue, d'aliment en contenant ou d'alcool sur les terrains, dans les locaux, dans le bâtiment de l'établissement scolaire ou lors d'activité scolaire sera rencontré par la direction et des conséquences suivront.

Il est interdit de se trouver sur les terrains, dans les locaux ou le bâtiment de l'établissement scolaire et lors d'activité scolaire sous l'effet de drogue ou d'alcool.

L'élève en possession de drogue, d'arme blanche ou tout autre objet interdit ou illégal sera référé aux instances policières conformément aux lois applicables.

Dans cette école, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.

La Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit :

INTIMIDATION :

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser »
(L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

VIOLENCE :

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique »
(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

BANQUE DE MESURES DE SOUTIEN ET DES CONSÉQUENCES POUR L'ENSEMBLE DES ÉCARTS

L'application des mesures de soutien et de discipline s'effectuera à la suite de l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. **Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.**

Mesures de soutien	Mesures disciplinaires (éducatives et graduées)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien au développement des habiletés sociales; ➤ Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève; ➤ Salle de devoirs obligatoires (SDO); ➤ Salle d'entraide, ➤ Tutorat; ➤ Ressource en français, mathématiques et sciences; ➤ Enseignant ressource; ➤ Récupération; ➤ Rencontres individuelles avec les professionnels concernés; ➤ Communication régulière entre l'école et la maison; ➤ Contrat particulier; ➤ Feuille de route; ➤ Plan d'intervention; ➤ Rencontre de l'élève et de ses parents par la direction de l'école (ou par tout autre intervenant de l'école); ➤ Références à des ressources externes; ➤ Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Avertissement (verbal ou écrit); ➤ Geste réparateur; ➤ Remboursement ou remplacement du matériel; ➤ Cellulaires ou appareils électroniques confisqués; ➤ Travaux communautaires; ➤ Réflexion écrite; ➤ Retrait de privilège (exemple : activités parascolaires); ➤ Reprise du temps perdu; ➤ Excuses verbales ou écrites; ➤ Perte d'autonomie, déplacement limité; ➤ Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal; ➤ Retrait de la classe : se rendre au secrétariat directement; ➤ Retenue après les heures de cours; ➤ Convocation en journée pédagogique; ➤ Convocation des parents; ➤ Fouille des casiers; ➤ Suspension interne; ➤ Suspension externe; ➤ Expulsion de l'école; ➤ Implication du SPVM; ➤ Autre mesure appropriée selon le cas.

J'ai pris connaissance du code de vie et je m'engage à le suivre.

Signature de l'élève : _____

Date : _____

Signature du parent : _____

Date : _____